INFORMATION COMPLEMENTAIRE n°2

AVIS PUBLICITE N°2022 –VNFNE-AAP-70

«VNF rappelle qu'à ce stade de la procédure, il est attendu des candidats les documents demandés dans le cahier des charges au titre de la candidature. Ces documents ne comportent pas de proposition technique.

VNF précise que les candidats qui seront invités à remettre une offre, seront libres de proposer la ou les implantations qui leur semblent pertinentes dans la mesure où les centrales correspondantes exploitent soit la chute créée par le seuil de Flavigny et l'ouvrage de décharge, soit la chute créée par l'usine élévatrice de Messein»